



## COMMUNIQUE DE PRESSE : 5 associations de protection et d'assistance aux victimes de torture et mauvais traitements s'inquiètent du dysfonctionnement judiciaire dans les affaires de torture et de mauvais traitements

(Tunis, le 25 juin 2014) L'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) et l'Organisation Contre la Torture en Tunisie (OCTT) avec leur programme conjoint Sanad pour l'assistance aux victimes de torture et de mauvais traitements, ainsi que l'association Liberté-Equité (LE), La Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme (LTDH) et l'Association Internationale de Soutien aux Prisonniers Politiques (AISPP), ont organisé, mercredi 25 juin 2014 une conférence de presse au siège du Syndicat National des Journalistes Tunisiens, dénonçant ensemble :

### LE DYSFONCTIONNEMENT DE LA JUSTICE DANS LES AFFAIRES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

Bien avant le 14 janvier 2014, les associations de protection des droits humains n'ont pas cessé de dénoncer l'implication de l'ancien régime dans de nombreuses violations graves des droits humains.

Plus de 3 ans après le 14 janvier 2011, malgré la volonté exprimée par les autorités de mettre fin à la torture et aux mauvais traitements, les 5 associations regrettent l'absence de mise en œuvre des mesures et des réformes nécessaires pour combattre ce fléau. A l'occasion de cette conférence de presse, elles ont exposé les principales entraves à l'aboutissement des affaires en justice.

Les 5 associations tiennent pour responsables le Ministère de l'Intérieur dans la pratique de la torture et les mauvais traitements et le Ministère de la Justice qui ne permet pas de rendre justice aux victimes, et qui renforce l'impunité en Tunisie. **Dick Marty**, Vice-Président de l'OMCT, ancien procureur général en Suisse a remarqué que « la crédibilité de l'Etat, le sérieux des procédures appliquées et la confiance des citoyens tunisiens dans les institutions sont le fondement et la garantie pour une démocratie accrue. »

**Radhia Nasraoui**, Présidente de l'OCTT, a évoqué les entraves liées à la législation en vigueur. Elle a appelé à la nécessité d'appliquer la loi et d'entreprendre des réformes législatives afin d'harmoniser la législation tunisienne avec les standards internationaux.

**Ahmed Ben Necib**, Secrétaire Général de l'association Liberté Equité, a mis en exergue les problèmes de procédures qui empêchent le bon déroulement des enquêtes liées aux affaires de torture et de mauvais traitements.

**Hamida Dridi**, Membre du Comité Directeur de la LTDH, a souligné lors de son intervention, le ciblage de certains groupes, à l'instar des suspects de terrorisme, des défenseurs des



droits humains, des jeunes de la révolution et des journalistes. Elle a également dénoncé les menaces, les actes de vengeance, et la fabrication de procès à l'encontre des plaignants, leurs familles et les témoins, en guise de représailles. Elle a ajouté que nulle circonstance ne justifie la torture, même pas sous couvert de la lutte contre le terrorisme.

**Dhyaeddine Mourou**, Secrétaire Général de l'AISPP, a évoqué les mauvaises conditions de détention ou/et d'hébergement des étrangers arrêtés et retenus en Tunisie, ainsi que l'absence d'initiative gouvernementale pour le rapatriement des Tunisiens détenus à l'étranger (Lybie, Irak, Syrie, Ukraine...).

**Pour plus d'information, veuillez contacter:**

- Mme. Hend KHECHINE + 216 71 32 25 61 / 24 666 356
- Me. Radhia Nasraoui de l'OCTT + 216 25 33 99 60
- M. Ahmed Ben Necib de LE + 216 97 93 01 53
- Dr. Hamida Dridi de la LTDH + 216 53 49 68 74
- Me. Dhyaeddine Mourou de l'AISPP + 216 21 93 17 21